

Au CISSS de Laval, la maltraitance : c'est **NON!**

Nous avons tous le devoir d'agir et de lutter contre les situations de maltraitance que nous repérons.

Question :

L'isolement social est un facteur de risque à la maltraitance.

Réponse :

VRAI, l'isolement social et le faible réseau social figurent parmi les facteurs de risque. Les facteurs de risque sont des éléments propres à l'environnement, et les facteurs de vulnérabilité sont propres à la personne vivant de la maltraitance, augmentant le risque de vivre de la maltraitance.

Pour en savoir plus, consultez :

www.lavalensante.com/soins-et-services/liste-des-soins-et-services/maltraitance/

Ligne aide maltraitance adultes aînés (LAMAA)

Numéro de téléphone : 1 888 489-2287 Site internet : <https://lignemaltraitance.ca/fr>

FICHE NO 4 : RECONNAÎTRE ET AGIR!

Une dame consulte avec son conjoint est atteint d'une démence avancée
Vous remarquez à l'examen que Monsieur démontre plusieurs signes de déshydratation. Est-ce de la maltraitance?

LES INDICES DE MALTRAITANCE :

- Blessures inexpliquées
- État anxieux
- État dépressif ou passif
- Problème(s) de santé non traité(s)
- Transactions financières inhabituelles
- Malnutrition
- Mauvaise hygiène corporelle
- Prêts à des tiers
- Endettement soudain et inexpliqué



Actions à poser en contexte de maltraitance

- Ne pas être seul à porter la situation.
- Préserver le lien de confiance.
- Évaluer les signes (indices) de maltraitance. *Par exemple, il faudrait vérifier les causes de déshydratation dans la situation ci-haut mentionnée.*
- Évaluer l'aptitude de la présumée victime.
- Discuter de la situation avec les personnes concernées.
- Documenter la situation.
- Parler de la situation à votre équipe.
- Faire le signalement obligatoire si requis (se référer à la politique visant à lutter contre la maltraitance).



Outil de repérage :

https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002268/?&txt=maltraitance&msss_valpub&date=DESC